



Affiché le 29/04/2026

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Communauté de Communes du Pays des Paillons

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET : Dotation de solidarité communautaire 2026

Délibération n° 26 04 17

L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt-trois avril, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le vendredi dix avril deux mille vingt-six, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.

Etaient présents : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Jean-Marc Rancurel, Madame Martine Brun, Messieurs Gérard Branda, Michel Calmet, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Fabien Guglielmino, Madame Audrey Legeret, Messieurs Christian Dragoni, Dominique Josse, Madame Sandrine Barralis, Monsieur Albert Philip, Madame Lykke Saviane, Monsieur Alain Alessio, Madame Nadine Ezingear, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Elodie Loretz, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nicole Colombo, Messieurs Gilbert Camous, Daniel Sfecchi, Maurice Tamazout, Madame Anaïs Migone, Monsieur Pierre Donadey, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan, Mesdames Michelle Noero et Germaine Millo formant la majorité des membres en exercice.

Absente représentée : Madame Céline Duquesne par Monsieur Maurice Tamazout

Absents : Monsieur Michel Lottier, Madame Evelyne Laborde et Monsieur Jean-Pierre Roch
Madame Elodie Loretz a été nommée secrétaire de séance

Rapporteur : Monsieur Francis TUJAGUE

Vu l'article 1609 nonies du code général des impôts,

Vu l'article L 5211-28-4 du Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'article 185 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Considérant que la dotation de solidarité communautaire constitue pour la Communauté de Communes un outil de péréquation destiné à réduire les inégalités entre les communes membres et plus particulièrement vis-à-vis des communes les moins peuplées,

Considérant que la dotation de solidarité communautaire est répartie en fonction de deux critères majoritaires et d'un critère libre, à savoir :

- l'écart de revenu par habitant de la commune par rapport au revenu moyen par habitant de la Communauté concernée (pondération de 26 %),
- l'insuffisance du potentiel financier ou du potentiel fiscal par habitant de la commune au regard du potentiel financier ou du potentiel fiscal moyen de la communauté concernée (pondération de 25 %),
- une dotation de 7,59 € par habitant (pondération de 49 %).

Considérant que l'enveloppe globale est fixée à 335.500 € pour l'année 2026,

Monsieur Francis TUJAGUE, 1^{er} Vice-Président, propose ainsi la répartition de la dotation de solidarité communautaire pour l'exercice 2026 :

Communes	Population	DSC 2025
Bendejun	968	26 873,05 €
Berre-Les-Alpes	1 256	21 946,80 €
Blausasc	1 679	25 444,92 €
Cantaran	1 290	20 666,82 €
Coaraze	827	21 812,59 €
Contes	7 812	72 317,54 €
L'Escarène	2 579	38 786,41 €
Luceram	1 262	28 635,81 €
Peille	2 228	29 643,71 €
Peillon	1 443	26 900,44 €
Touët-de-L'Escarène	304	22 471,91 €
TOTAL	21 648	335 500,00 €

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Vice-président,
après en avoir délibéré,**

- **Décide**, pour l'exercice 2026, d'instituer une dotation de solidarité communautaire au bénéfice des onze communes qui composent la Communauté de Communes.
- **Détermine**, pour l'année 2026, le montant de la dotation de solidarité communautaire à 335.500 €.
- **Approuve** la répartition selon les critères énoncés.
- **Autorise** le Président à accomplir toutes les formalités et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Nombre de conseillers en exercice : 34

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 31

Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Madame Céline Duquesne, Monsieur Jean-Marc Rancurel, Madame Martine Brun, Messieurs Gérard Branda, Michel Calmet, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Fabien Guglielmino, Madame Audrey Legeret, Messieurs Christian Dragoni, Dominique Josse, Madame Sandrine Barralis, Monsieur Albert Philip, Madame Lykke Saviane, Monsieur Alain Alessio, Madame Nadine Ezingear, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Elodie Loretz, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nicole Colombo, Messieurs Gilbert Camous, Daniel Sfecci, Maurice Tamazout, Madame Anaïs Migone, Monsieur Pierre Donadey, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan, Mesdames Michelle Noero et Germaine Millo

Contre : /

AR Prefecture

006-240600593-20260423-CC260417-DE
Reçu le 28/04/2026

Délibération n° 26 04 17

Abstention : /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

**LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE
E. LORETZ**



**LE PRÉSIDENT
C. PIAZZA**

